



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 17 mai 2020

Lutte contre les rodéos motorisés urbains : une action coordonnée

Malgré l'installation d'aménagements visant à empêcher la tenue de rodéos motorisés urbains, ces phénomènes connaissent une recrudescence ces dernières semaines, en dépit des mesures de sécurité sanitaire prises dans le cadre de la crise du Covid-19.

Ces rodéos urbains mettent en péril la sécurité et la tranquillité publique des riverains concernés et sont inacceptables. M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet du Cher, et M. Joël GARRIGUE, procureur de la République, sensibles à cette problématique, souhaitent agir en collaboration afin de lutter contre ces actes d'incivilité et contre le sentiment d'impunité qui prévaut chez leurs auteurs qui agissent au mépris de la loi, du code de la route et du respect du vivre-ensemble.

Aussi, les services de l'État ont été mobilisés dans le cadre d'une opération coordonnée de répression des rodéos motorisés qui se déroulent quotidiennement notamment dans les quartiers Nord de Bourges. Avec l'appui de la Direction Interdépartementale de la Police aux Frontières d'Orléans qui a engagé un avion spécialisé dans les opérations de surveillance, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cher a procédé à une opération de contrôles le dimanche 17 mai 2020.

Les personnes qui se livrent à de tels rodéos encourent des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement, la suspension ou l'annulation de leur permis de conduire et la confiscation du véhicule utilisé pour les commettre (article L.236-1 du code de la route). Les personnes qui, sans y prendre part, les organisent, ou incitent à y participer encourent également jusqu'à deux ans d'emprisonnement (article L.236-2 du code de la route).

Le procureur de la République

Le préfet

Joël GARRIGUE

Jean-Christophe BOUVIER

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher